

Colmar-Berg, le 8 septembre 2020

AVIS AU PUBLIC

Par la présente il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal en date du 27 mai 2020 portant approbation du règlement général de police a été approuvée par le Ministre de la l'Intérieur (No 300/20/CR) en date du 21 août 2020.

Le texte de la dite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,